

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

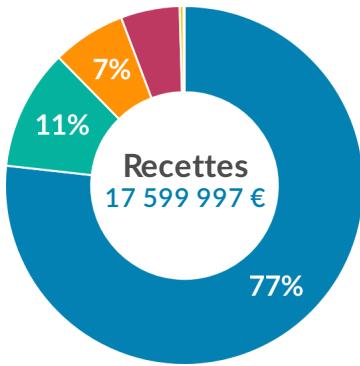
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct Invest	17 599 997 € 3 042 528 €	15 248 841 € 3 911 205 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct Invest	4 247 128 € 0 €	0 € 1 251 720 €
Total exercice (réalisations + reports)		24 889 655 €	20 411 767 €
Résultat de clôture de l'exercice		4 477 888 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	1 333 750 €	377 544 €
Totaux cumulés		26 223 405 €	20 789 311 €
Résultat financier définitif		5 434 094 €	

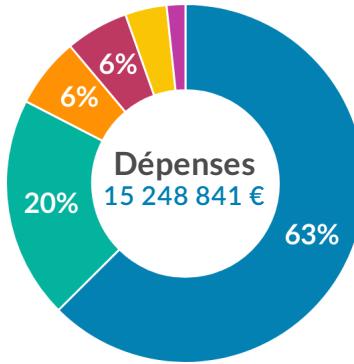
Points marquants

- ▶ Le résultat d'exécution 2023 présente un excédent global de 1,4M €
- ▶ L'exercice 2023 est clôturé avec un résultat positif de 4,5M €
- ▶ Le résultat cumulé en 2023 s'élève donc à 5,4 M €(soit 6,6M € en fonctionnement et -1,2 M € en investissement)

La section de fonctionnement



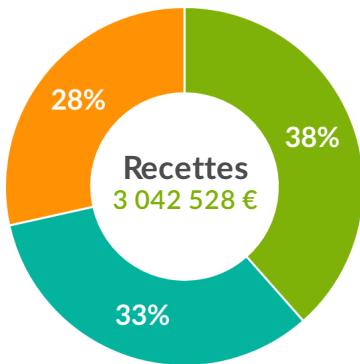
Impôts et taxes :	13 510 868 €
Dotations et participations :	1 912 398 €
Produits des services :	1 166 812 €
Autres recettes réelles :	934 189 €
Recettes d'ordre :	62 584 €
Produits des cessions :	13 146 €



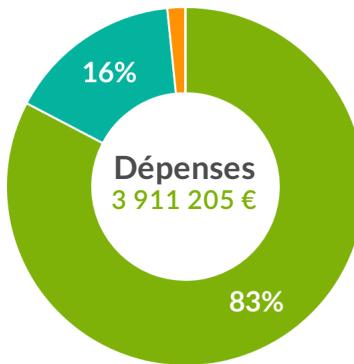
Charges de personnel :	9 534 471 €
Charges générales :	3 056 567 €
Autres dépenses réelles :	962 844 €
Dépenses d'ordre :	866 367 €
Charges gestion courante :	570 949 €
Interêts d'emprunts :	257 643 €

En 2023, la Commune de Saint-Jean-de-Védas a réalisé en recettes de fonctionnement 17,6 millions €, principalement issues des impôts et taxes (77%), et en dépenses, 15,2 millions € portées par les charges de personnel (63%). La commune affiche donc un résultat excédentaire avec des recettes supérieures aux dépenses.

La section d'investissement



Emprunt :	1 170 693 €
Dotations et subventions :	1 005 467 €
Recettes d'ordre :	866 367 €



Dépenses d'équipement :	3 234 056 €
Remboursement du capital :	613 470 €
Dépenses d'ordre :	62 584 €
Autres dépenses réelles :	1 095 €

En 2023, la Commune de Saint-Jean-de-Védas a réalisé en recettes d'investissement 3,04 millions €, principalement issues de l'emprunt (38%) et des subventions reçues (33%), et en dépenses, 3,9 millions € portées par les dépenses d'équipement (83%).

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	17 524 267 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 382 474 €
Épargne brute	3 141 793 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **7 892 206 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **190.71 ETP**